



Week end ski annulé (remboursement obligatoire ou pas?)

Par **sedelle**, le **02/03/2009** à **17:30**

Bonjour, Suite à la tempête qui a eu lieu dans le Sud Ouest en début d'année, la compagnie qui s'occupe d'organiser le week end au ski pour notre école d'ingénieur a du annulé (interdiction des bus de circuler par arrêté préfectoral). Elle souhaitait reporter le week end à une date ultérieure mais aucune solution, n'a été trouvée. Nous souhaitons donc être remboursé. la compagnie semble refuser de rembourser la totalité de la somme que les élèves ont payé. Est ce normal? Est il possible que le contrat stipule qu'en cas d'intempéries nous ne soyons pas remboursés ???
Merci d'avance!
Simon